

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016**

Présents : Mme BOYAT Sylvie

Mrs CURT Patrick, DELERCE Olivier, DUPONT Eric, JOSSERAND Jean-François,
MENOUD Julien, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Absents : Mme DWORAK Bogéna

Mrs BOINNARD Cyril et CONVERSESET Jacques

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h 35.

Le Compte-rendu de la séance du 19 août 2016 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie les élus de leur présence et de leur investissement lors de la sépulture de Luc BOINNARD.

Monsieur le Maire informe que la sonorisation extérieure de l'église pour la sépulture de Luc BOINNARD a été installée par la société IBS.

Une réflexion va être engagée concernant la sonorisation de la place de l'Eglise.

2. Urbanisme :

- Déclaration Préalable :

- TBA Concept TRUCHOT Sébastien

Lieu-dit : « Sous Les Terches »

Références cadastrales : B 1137

Objet : Aménagement d'un local Artisanal (93 m²)

Observations :

- Lors de la réunion du lundi 25 septembre 2016 avec M. TRUCHOT et Me Jean-Luc FAVRE Avocat, il a été décidé de faire une convention provisoire d'occupation du domaine communal pour l'installation d'un dépôt des déchets de bois et d'une aire de stationnement en attendant l'aménagement du site (PLUi en cours).

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le samedi 17 septembre, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Trois Déclarations Préalable est étudiée :

- COLSON Michel et GAUTHIER Marie-Eléonore

Lieu-dit : « Grande Ravière »

Références cadastrales : A 1891 – 1895 – 1896 – 1897 – 2927

Objet : Aménagement grange

Observations :

- L'habitation est desservie actuellement par une route forestière. **Cette dernière n'est pas et ne sera pas déneigée par la commune.** Il appartient au propriétaire d'assumer cette charge.
 - L'habitation n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif : il appartient au propriétaire de réaliser un assainissement individuel
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
 - Places de parking : 3 par logement
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- TROMBERT Maxime et BOINNARD Célia

Lieu-dit : « Les Girods »

Références cadastrales : B 100 – 3367 – 3376

Objet : Création d'un deuxième logement dans la grange

Observations :

- Raccordement au réseau collectif
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Taxe de raccordement aux égouts : 3 046 €
- Taxe de raccordement au réseau d'eau : 320 €
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- COMMUNE de SEYTROUX

Lieu-dit : « dessus le Forêt »

Références cadastrales : B 2635 – 2637 – 2638 – 2641 – 286 – 287

Objet : Construction d'un local pour protéger des intempéries le dégrilleur et l'appareil de comptage (12 m²)

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Trois Certificats d'Urbanisme est étudié :

- MUDRY Annick (CU b)

Lieu-dit : « Forêt sur Menoud »

Références cadastrales : A 1708

Objet : Construction d'une habitation

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Taxe de raccordement aux égouts
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau et d'assainissement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- MUDRY Annick (CU b)

Lieu-dit : « Derrière Jean »

Références cadastrales : B 3395

Objet : Construction d'une habitation

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Taxe de raccordement aux égouts
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales
- Taxe de branchement au réseau d'eau et d'assainissement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)

Lieu-dit : « Le Crêt »

Références cadastrales : A 2126 – 3198 – 3201

Objet : Vente Curt Collet / Cubley

Observations :

- Raccordement au réseau collectif
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune

- Taxe de raccordement aux égouts
- Taxe de branchement au réseau d'eau
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop plein vers les eaux pluviales ; l'intéressé devra faire le nécessaire pour canaliser l'eau de la voirie de sa parcelle afin qu'elle ne s'écoule pas sur la voie communale.
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- **L'intéressé devra prendre en compte la servitude de passage sur les parcelles 2127 et 2917 (anciens numéros). La servitude de 3 m figurant sur le permis de construire du 17 septembre 2013 n'apparaît plus aujourd'hui sur le nouveau permis de construire. L'intéressé devra prendre en compte cette remarque afin d'assurer la desserte des terrains agricoles, sachant que la servitude existante est, aujourd'hui, entravée par le déplacement du grenier, construit sur la servitude comme prévu dans le permis de construire (PCMI6). La servitude telle est indiquée sur le PCMI1 ne rejoint pas la servitude sur la parcelle 2128 (anciens numéros).**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

3. Marché déconstruction de la STEP :

Monsieur le Maire informe le CM de la future dissolution du Syndicat d'eau.

Afin d'obtenir une possible subvention, le marché de déconstruction de la STEP doit être passé avant la fin de l'année.

Le marché a été lancé et l'ouverture des plis aura lieu le vendredi 14 octobre 2016.

4. Point sur les travaux d'assainissement :

Les travaux de raccordement sur la D902 avancent.

Une question se pose : Où sera la traversée de la départementale pour relier les canalisations situées sur la D294 ?

Il y a 2 possibilités :

- Faire comme sur le projet initial.
- Passer en encorbellement le long du mur (D902).

Les conventions concernant la répartition des charges entre les communes du Biot et de Seytroux sont à finaliser.

5. Captage du Menet :

Suite à la dépose du dossier de la dérivation des eaux, il est demandé à la commune la mise en place d'un système de mesure des débits pendant une année et divers travaux pour faire ces mesures.

6. Point sur la rentrée :

Monsieur Éric DUPONT informe le CM que la rentrée s'est bien passée et que le premier conseil d'école aura lieu le jeudi 13 octobre 2016.

Afin de faire face à la hausse des effectifs, divers achats de matériel ont été effectués.

De plus, un exercice d'intrusion a été effectué.

7. Point sur les travaux des bâtiments :

Concernant les appartements des Gites des Meuniers, un peintre a été contacté afin de faire un devis pour la réfection de 2 plafonds.

A partir du 15 octobre, les portes-fenêtres et des portes seront changées par l'entreprise de menuiserie.

8. Cimetière :

Monsieur le Maire informe le CM qu'un cahier des charges ainsi qu'un Règlement Intérieur doivent être élaborés pour le columbarium.

9. Location de la salle d'animation :

Monsieur le Maire présente au CM les différents tarifs existants.

Afin de répondre à des demandes, une nouvelle tranche est proposée :

- Nombre maximal de personnes : 40.
- Location de la salle nue pour 5 heures : 70 € + 35 € pour le chauffage.

10. Affaires diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur CONVERSE Jacques et propose son remplacement.
L'élection aura lieu lors du prochain Conseil Municipal.
- Travaux de l'Église :
 - Un devis a été demandé pour la reprise des peintures intérieures.
 - Une étude sera faite pour la mise à niveau de l'électricité.
 - Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société SAE concernant les cloches 2 et 3 (1 620 € et 1 200 €).
- Les travaux de la numérotation des voies et des habitations étant éligibles à une subvention, il est décidé de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental. Il n'est donc pas possible, à ce jour, de retenir une entreprise.